



AMBASSADE DE FRANCE EN CHINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pékin, le 20 août 2020

RENTREE D'AUTOMNE DES ETUDIANTS CHINOIS EN FRANCE : CONDITIONS D'ENTREE, MESURES SANITAIRES ET DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES ADAPTES

Depuis plusieurs mois, **les établissements d'enseignement supérieur français préparent la rentrée d'automne 2020 pour garantir à la fois continuité pédagogique et santé de tous.** Vis-à-vis des étudiants internationaux, la France a pris des décisions permettant un accueil dans les meilleures conditions.

Les étudiants chinois désireux de débiter ou poursuivre leurs études en France peuvent depuis le 22 juin 2020, déposer leur demande de visa auprès de l'un des six consulats de France en Chine. **Les visas court séjour et long séjour pour études sont désormais délivrés par tous nos consulats généraux.**

La France saisit cette occasion pour adresser aux étudiants chinois tous ses vœux de succès durant leur séjour d'études dans notre pays.

MESURES D'ENTREE ET SANITAIRES

A leur entrée sur le territoire français, les détenteurs de visas court ou long séjour pour études devront être munis :

- **des documents justifiant du statut d'étudiant fournis au moment du dépôt de la demande de visa**
- **d'une attestation de déplacement international dérogatoire** dont un modèle est disponible sur le site du ministère de l'intérieur (<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de->

Hélène LI
Campus France Espace de Pékin

Tél : + 86 (10) 6553 2627 # 322
Mél : helene.li@campusfrancechine.org

Gongti xilu 1800
Pékin, Chaoyang district, Chine

deplacement-et-de-voyage). Cette attestation doit être présentée à la compagnie de transport avant le départ et lors des contrôles aux frontières, accompagnée des justificatifs nécessaires.

- **d'une déclaration sur l'honneur que la personne ne présente pas de symptômes d'infection à la covid-19 et qu'elle n'a pas eu connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant son départ** (<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>).

Par ailleurs, il est conseillé aux détenteurs de visas court ou long séjour pour études de faire un examen biologique de dépistage virologique moins de 72 heures avant leur départ, afin de s'assurer qu'ils ne sont pas contaminés par la COVID-19. Ceux qui ne pourront pas justifier, à leur arrivée en France métropolitaine, d'un test au résultat négatif seront invités à se mettre en quarantaine à leur domicile ou dans un lieu qu'ils indiqueront aux autorités sanitaires présentes à l'aéroport.

Attention : pour celles et ceux qui doivent se rendre dans les territoires ultramarins, la présentation à l'embarquement d'un examen biologique de dépistage virologique réalisé moins de 72 heures avant le départ ne concluant pas à une contamination par la COVID-19 est obligatoire.

Enfin, il sera accordé aux étudiants ayant dû revenir en Chine en cours d'année universitaire et dont notamment ceux dont le titre de séjour est expiré après le 15 juin 2020, **la gratuité de leurs nouvelles demandes de visas de long séjour ou visa de retour**, sous réserve de la poursuite des études en France prouvée par une inscription ou un certificat de l'établissement.

DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES ET SANITAIRES ADAPTES

Les établissements d'enseignement supérieur préparent la rentrée de l'automne 2020 en assurant :

- **des formations dispensées en présentiel mais aussi un large panel de formations à distance ou hybrides possibles, en français ou en anglais.** Le catalogue des formations diplômantes « Ma formation à distance » témoigne de la capacité rapide des établissements français à s'adapter autant que de leur volonté de prendre en compte toutes les situations des étudiants français et internationaux.
- **des protocoles sanitaires rigoureux** (distanciation physique d'un mètre, port du masque, circulation sécurisée et limitée, désinfection des locaux, communications auprès des usagers...) au sein des campus, salles de cours, bibliothèques, laboratoires et restaurants universitaires (précisés en ANNEXE 2).
- **un accompagnement particulier des étudiants.** Le nouveau label « **Bienvenue en France** » attribué à ce jour à 89 établissements vient appuyer la démarche de qualité à l'œuvre depuis 2019 en faveur de l'accueil des étudiants internationaux notamment au travers de dispositifs d'accompagnement individuel et d'un

Hélène LI

Campus France Espace de Pékin

Tél : + 86 (10) 6553 2627 # 322
Mél : helene.li@campusfrancechine.org

Gongti xilu 1800
Pékin, Chaoyang district, Chine

environnement numérique de travail adapté. Au sein des établissements, les services médico-sociaux ont aussi mis en place des téléconsultations, ligne d'écoute, relais santé pour faire face à toutes situations.

Avant le départ des étudiants, les espaces Campus France en Chine, services de l'Ambassade de France, installés à Pékin, Shanghai, Wuhan, Canton, Chengdu et Shenyang poursuivent leurs missions. **La procédure pré-consulaire est ainsi entièrement dématérialisée** (traitement des dossiers et passation de l'entretien individuel). Aussi, les **tests de français y sont organisés en présentiel dans les conditions sanitaires requises**.

Par ailleurs, l'ambassade de France en Chine soutient, à partir de la rentrée 2020, la mobilité des étudiants chinois par un nouveau programme de bourses appelé "**France Science Excellence**". Ce programme, réservé aux étudiants souhaitant poursuivre des études de niveau master ou doctorat, confère aux lauréats le statut de boursier du gouvernement français (BGF) ; il leur ouvre l'accès à des services dédiés pour une intégration réussie dans l'enseignement supérieur en France (couverture sociale, accès prioritaire aux logements étudiants, etc.). Seuls les étudiants issus des universités chinoises partenaires du programme peuvent se porter candidats.

Hélène LI
Campus France Espace de Pékin

Tél : + 86 (10) 6553 2627 # 322
Mél : helene.li@campusfrancechine.org

Gongti xilu 1800
Pékin, Chaoyang district, Chine

ANNEXE 1

Campus France Chine est un service de l'Ambassade de France en Chine destiné à tous les jeunes Chinois qui souhaitent poursuivre des études en France. Campus France, présent dans 14 villes de Chine, contribue à :

- **Conseiller** les étudiants chinois dans la construction de leur projet d'études;
- **Promouvoir** l'enseignement supérieur français;
- **Accompagner** les étudiants dans la constitution de leur dossier de demande de visa d'études pour la France;
- **Faciliter** et accompagner le retour des anciens étudiants chinois en France via le réseau France Alumni.

<http://chine.campusfrance.org/fr/les-missions-de-campus-france-chine>
Attestation de déplacement international dérogatoire : <https://www.interieur.gouv.fr/>
Catalogue « Ma formation à distance » : <https://foad.campusfrance.org/>

Liste des universités partenaires du programme “France Science Excellence” :

Université Normale de Pékin/北京师范大学
Université du Peuple de Chine/中国人民大学
Université de l'aviation civile de Chine/中国民航大学
Université Jiao-tong de Shanghai/上海交通大学
Université de Shanghai/上海大学
Université de sciences et technologie de Chine/中国科学技术大学
Université de Wuhan/武汉大学
Université Huazhong de sciences et technologie /华中科技大学

Hélène LI

Campus France Espace de Pékin

Tél : + 86 (10) 6553 2627 # 322
Mél : helene.li@campusfrancechine.org

Gongti xilu 1800
Pékin, Chaoyang district, Chine

ANNEXE 2 :

A. Règles sanitaires appliquées dans les établissements, campus et résidences sanitaires ainsi que les restaurants universitaires

- Dans toute la mesure possible, le maintien d'**une distanciation physique de 1 mètre** entre individus côte à côte ou face à face, ou d'un siège entre individus assis dans des espaces clos. Toutefois, cette distanciation n'est pas applicable lorsque les individus sont les uns derrière les autres.
- **Le port du masque systématique** par tous y compris à l'occasion des déplacements. Il incombera ainsi aux usagers de se doter des masques qui leur seraient nécessaires et l'établissement sera tenu de fournir des masques à ses agents, précise la circulaire.
- **La ventilation** mécanique ou manuelle des espaces avec une aération de 10 à 15 minutes au moins deux fois par jour, en l'absence des étudiants, dans le respect des consignes sanitaires spécifiques applicables.
- **Une gestion des flux de circulation** destinée à éviter les regroupements et croisements trop importants d'individus. Concernant les amphithéâtres, les établissements veilleront à ce que leurs jauges soient adaptées à cette fin.
- **L'application systématique des gestes barrières**, et en particulier une hygiène des mains fréquente supposant une mise à disposition adéquate des matériels et produits nécessaires, conformément aux consignes sanitaires générales applicables. Dans toute la mesure possible, **la limitation du brassage des usagers**.
- Un **nettoyage de routine** une fois par jour au minimum. La communication, l'information et la formation auprès des agents et des usagers.
- **La vigilance sanitaire** : une information générale sera assurée afin d'inviter les étudiants et le personnel présentant des symptômes évoquant la Covid-19 à rester à leur domicile.

B. Règles sanitaires appliquées au sein des bibliothèques universitaires

Outre les mesures précisées dans cette annexe 2 (1 m de distance physique dans la mesure du possible, port du masque obligatoire...), d'autres éléments sont précisés :

- **Nettoyage** : il est préconisé aux bibliothèques universitaires de mettre en œuvre un nettoyage approfondi des locaux, de procéder quotidiennement à leur nettoyage et à la désinfection des équipements et surfaces les plus utilisés. Enfin, l'aération des pièces fermées est également recommandée. Après chaque utilisation

Hélène LI

Campus France Espace de Pékin

Tél : + 86 (10) 6553 2627 # 322
Mél : helene.li@campusfrancechine.org

Gongti xilu 1800
Pékin, Chaoyang district, Chine

de matériels ou équipements collectifs, le nettoyage est rendu possible par les usagers qui pourront effectuer ces opérations eux-mêmes : des lingettes imprégnées d'alcool (70°) seront mises à leur disposition.

- **Conditions de travail** : le travail sur place doit pouvoir reprendre, pour cela les produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire (masques, solution hydro-alcoolique, savon liquide, papier essuie-mains jetable, lingettes désinfectantes) seront fournis par les établissements aux agents. Les agents doivent porter un masque dans les situations où les règles de distances ne peuvent pas être respectées, c'est une obligation lorsqu'ils sont en contact avec les usagers.
- **Conditions d'accueil du public** : Outre la conformité aux « gestions barrière », les établissements devront déterminer la jauge maximale de leurs BU et paramétrer les systèmes de contrôle d'accès pour qu'elle ne soit pas dépassée. De même, une signalisation spécifique indiquera la jauge maximale dans chaque salle. Pour mieux répartir les flux de public, les historiques de fréquentation et l'évaluation en direct du taux d'occupation seront diffusés. Il peut être envisagé de contingenter l'accès, de limiter le temps de présence sur place ou de rendre obligatoire la réservation de places aux heures de forte fréquentation.
- **Collections documentaires** : Les documents papiers empruntés qui seront restitués à la fin de l'année universitaire 2019-2020 devront être placés en quarantaine pendant un jour au moins et les documents plastifiés pendant 3 jours. Les documents restés en rayons pourront être prêtés sans modalité particulière mais, à leur retour, ils devront être placés en quarantaine.

Hélène LI
Campus France Espace de Pékin

Tél : + 86 (10) 6553 2627 # 322
Mél : helene.li@campusfrancechine.org

Gongti xilu 1800
Pékin, Chaoyang district, Chine